



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/239/Add.1  
11 juin 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquante et unième session

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION ADDITIONNELLE À L'ORDRE  
DU JOUR DE LA CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

RÉFORME DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES :  
MESURES ET PROPOSITIONS

Lettre datée du 27 mai 1997, adressée au Président de  
l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Additif

ANNEXE

Mémoire explicatif

Il y a lieu de rappeler que le Secrétaire général, dans sa lettre du 17 mars 1997, adressée au Président de l'Assemblée générale (A/51/829), a déclaré ce qui suit :

"À peine avais-je pris mes fonctions de Secrétaire général que j'ai entrepris de mener un examen approfondi et de vaste portée des activités de l'Organisation des Nations Unies et de la manière dont celle-ci les exécute en vue de la restructurer de telle sorte qu'elle réponde à l'évolution des besoins de la communauté mondiale au moment où celle-ci aborde le prochain millénaire.

Il m'est d'ores et déjà possible de faire connaître aux États Membres les premières mesures, que l'on trouvera décrites ci-après, prises par moi en matière de gestion et de réorganisation. Je réponds, ce faisant, au désir de l'Assemblée générale qui a souhaité voir s'établir en temps opportun un dialogue entre les États Membres et le Secrétaire général sur le processus de restructuration du Secrétariat. Je ne prétends pas présenter ici un panorama détaillé de l'ensemble du processus de réforme, ce qui fera l'objet du rapport que j'entends achever en juillet pour le soumettre à l'Assemblée.

Je suis résolu à ce que les changements qui seront apportés le soient de manière à affermir la confiance que les États Membres ont dans la compétence et l'efficacité de l'Organisation et à remonter le moral du personnel et lui redonner le sens de sa mission."

Le Secrétaire général, dans une lettre ultérieure datée du 27 mai 1997 (A/51/239), a confirmé au Président de l'Assemblée générale qu'il serait en mesure de soumettre aux États Membres, en juillet, son nouveau rapport sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies et il a déclaré qu'il souhaitait, avec l'accord du Président, pouvoir présenter ce rapport directement à l'Assemblée. Le Secrétaire général a expliqué que le rapport décrirait les nouvelles mesures qu'il comptait prendre pour restructurer le Secrétariat et lui donner les moyens de servir plus efficacement les États Membres, et contiendrait des propositions à soumettre aux États Membres sur les domaines relevant de leur compétence.

Dans sa lettre du 27 mai, le Secrétaire général a ajouté qu'il souhaitait présenter lui-même ce rapport à l'Assemblée générale. Il a proposé de le faire au titre d'une question additionnelle intitulée "Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions" et il a noté à ce propos que les questions évoquées dans le document seraient très variées et étroitement liées entre elles; il serait donc préférable, à son avis, que les États Membres les traitent comme un tout.

Sous réserve de la suite que donnera l'Assemblée générale à la proposition du Secrétaire général tendant à inscrire cette nouvelle question à l'ordre du jour de la cinquante et unième session, le Secrétaire général a l'intention de

/...

proposer que celle-ci soit inscrite aussi à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session et que le rapport susmentionné soit examiné au titre du nouveau point de l'ordre du jour à cette session.

Il convient d'ajouter qu'il n'est pas envisagé que cette question soit inscrite de façon permanente à l'ordre du jour des sessions suivantes de l'Assemblée générale. Le seul objectif de la proposition du Secrétaire général à l'heure actuelle est de mettre en place des modalités appropriées pour la présentation de son rapport à l'Assemblée à sa cinquante et unième session et l'examen intégré de ce rapport, traité comme un tout, à la cinquante-deuxième session.

-----